APPEL À PROJET

Règlement NV POC Boost

Pré-Maturation Normande — Mise à jour octobre 2026

Normandie Valorisation

Version d'octobre 2026

ÉTABLISSEMENTS FONDATEURS ET PARTENAIRES

AVEC LE SOUTIEN DE

APPEL A PROJET NV POC Boost
Pré-Maturation Normande
Règlement (Mise à jour octobre 2026)

1. Contexte

Normandie Université rassemble les 6 Établissements d'enseignement supérieur de la recherche publique en Normandie qui l'ont fondée - Université de Caen Normandie, Université de Rouen Normandie, Université Le Havre Normandie, INSA Rouen Normandie, ENSICAEN et ENSA Normandie - ainsi que les membres associés : CESI, CHU de Caen, CHU de Rouen, CLCC François Baclesse, EMN, ESADHaR, ESAM-C2, ESIGELEC, GIP Labéo et UniLaSalle. Son périmètre d'activité couvre désormais plus de 150 structures de recherche représentant plus de 9 500 personnels de recherche.

Sa composante Normandie Valorisation - créée en juin 2015 - reconnue depuis juin 2016 par le PIA3 puis plus récemment par France 2030 en tant que Structure d'Accélération de Transfert Technologique Expérimentale (SATE) - est l'outil pivot de la valorisation des résultats de la recherche publique en Normandie. Elle travaille en étroite collaboration avec les Écoles d'Ingénieurs, les Universités, les organismes de recherche, les CHU, Normandie Incubation, l'ADN (Agence de Développement pour la Normandie) et les réseaux d'entreprises présents en Normandie. L'une de ses missions consiste à accompagner les laboratoires dans la maturation de projets innovants en leur apportant un soutien financier via le fonds de maturation qu'elle opère. Ce fonds de maturation est financépar France 2030, Normandie Université (ComUE normande), les membres de la ComUE, les associés actuels et futurs de Normandie Universités ayant conventionné avec Normandie Valorisation ainsi que les partenaires de Normandie Valorisation.

Le dispositif d'accompagnement et de financement de pré-maturation « NV POC Boost » a pour vocation le financement et la mise en lumière de projet d'innovation qu'il soit technologique ou sociétal, issu des laboratoires de recherche académiques normands et à fort potentiel socio-économique. L'objectif de cet appel est d'obtenir les preuves de concept nécessaires au dépôt d'un titre de propriété intellectuelle et/ou d'accroître leur niveau de maturité en définissant, par exemple, leur valeur ajoutée et distinctive sur un marché porteur, et ce, en vue de développer une stratégie de valorisation ad 'hoc.

2. Objectifs

Le fonds de Normandie Valorisation a pour vocation de financer, notamment, la pré-maturation de projets à fort potentiel innovant issus des laboratoires des établissements publics d'enseignement supérieur et de recherche, membres de la ComUE ou associés à Normandie Valorisation, présentant un fort potentiel de valorisation.

Pour qu'un projet soit considéré comme un projet de pré-maturation, le principe suivant est utilisé **: « Au terme des travaux financés par le fonds, la technologie aura atteint un niveau de maturité suffisant pour pouvoir déposer un titre de propriété intellectuelle robuste et/ou pour démontrer un intérêt sur un marché spécifique et porteur ».**

Cela se traduit ainsi typiquement (exemples fournis à titre illustratif uniquement) :

- Pour une molécule biologiquement active : par l'obtention de données *in vitro* de son activité, notamment par la réalisation de certaines études pré-cliniques conditionnant la suite du projet, conduites en comparaison du Gold standard du domaine ;
- Pour un dispositif médical : par le développement d'une preuve de concept permettant de s'assurer de la faisabilité du concept ;
- Pour un projet de sciences de l'ingénieur : validation du concept ou vérification de l'existence d'un besoin sur le marché ;
- Pour un projet STIC : implémentation des fonctions clés de la solution, comparaison de leurs performances avec l'état de l'art, description de l'effet technique obtenu (gain relativement à l'état de l'art) et définition de sa valeur ajoutée pour les clients ou utilisateurs finaux ;
- Et pour un projet de chimie : comparaison d'une nouvelle voie de synthèse avec une voie de synthèse existante et industrielle, etc.

Pour qu'un projet soit considéré comme porteur, il est critique qu'au moins un porteur au sein de l'équipe de recherche soit clairement identifié et prêt à s'investir dans la réussite d'un projet de valorisation.

En cas de résultats intéressants permettant le dépôt d'un titre de propriété intellectuelle solide, le porteur sera tenu de poursuivre le projet dans une voie de valorisation en maturation puis dans le transfert de la technologie.

3. Critères de recevabilité

Les demandes de financement ne pourront être traitées que si **toutes** les conditions suivantes sont réunies :

a. **Portage du dossier** :
 - le projet de prématuration doit idéalement impliquer au moins deux personnels permanents du laboratoire (enseignants-chercheurs, chercheurs, professeurs, etc.) qui s'engagent activement dans le projet. Dans tous les cas, des dispositions doivent être mises en œuvre pour garantir la continuité et la pérennité du suivi du projet quelles que soient les circonstances.

b. **Montage du dossier** : préparation avec la cellule de valorisation de la tutelle référente. - *Pour favoriser l'analyse, essayer si possible de limiter le nombre de pages* -.

c. **Dépôt du dossier** :
 - Seuls les établissements admissibles[1] au fonds de maturation normand peuvent déposer un dossier.
 Pour toute vérification, s'adresser à Normandie Valorisation (nv-info@normandie-univ.fr).
 - En cas de multi-tutelles, le dossier sera transmis par l'établissement désigné par les parties comme un représentant de l'ensemble des établissements et/ou organismes (dit tutelle de référence).
 - Chacune des tutelles d'un laboratoire déposant un projet NV POC Boost doit avoir ratifier la convention de fléchage avec Normandie Valorisation,
 Ou
 - Chacune des tutelles doit ratifier pour le dit-projet la convention de fléchage dans le cadre restreint du projet considéré, incluant les conditions de retour au fonds.
 - Normandie Valorisation est désignée mandataire des titres découlant des opérations de pré-maturation et de maturation, en lien avec le projet financé.

d. **Éléments du dossier** :
 - Le dossier numérique est complet et comporte l'ensemble des pièces et informations requises dans le dossier de demande de financement.
 - **Les dossiers de candidatures ne peuvent être déposés que via la cellule de valorisation de la tutelle référente ayant accompagné le montage du projet.**
 - Éléments financiers
 - L'ensemble des données financières relatives au projet doit être fourni **via l'annexe financière spécifique à l'Appel à projet NV POC Boost, au**

[1] Un établissement est admissible au fonds de maturation dès lors qu'il contribue à son financement annuellement, et ce, car le fonds de maturation est un outil financier collectif. Dès lors qu'un établissement contribue au fonds, il peut déposer un dossier de candidature. Cependant ce n'est pas parce qu'il y contribueque le ou les projets soumis seront lauréats. Le jury de l'Appel à projet maturation est souverain quant à l'évaluation des dossiers, et le conseil exécutif est seul habilité à valider le financement des dossiers évaluésfavorablement par le jury.

format Excel.

- L'établissement détaillera sa contribution en espèces et en nature sur le projet porté par l'équipe de recherche.

- La stratégie de valorisation envisagée en cas de résultats probants doit être indiquée et notamment la ou les voies de sortie envisagées au moment du dépôt : licence, partenariat industriel, création d'entreprise ou autre voie pertinente.
- Lorsqu'un montage financier complexe ou des financements complémentaires sont envisagés suite à la pré-maturation (poursuite en maturation, Région, ANR, Europe, collaborations industrielles ou autres), un plan de financement est fourni dès le dépôt du dossier.
- Le plan de travail s'échelonne sur un échéancier maximum de 12 mois. Des jalons (scientifiques, techniques ou autres) sont clairement identifiés durant la phase de pré-maturation.

4. Critères d'évaluation

Pour être sélectionnés, les projets devront porter sur l'obtention de résultats suffisants pour protéger la technologie et/ou le produit par un ou plusieurs titres de propriété intellectuelle ou, le cas échéant, pour démontrer un intérêt sur un marché industriel, ayant pour but au terme du projet :

- Soit de déposer un ou plusieurs titres de propriété intellectuelle ;
- Soit de démontrer un intérêt socio-économique fort pour le projet ;
- Soit de trouver une voie de valorisation pertinente au regard du projet.

Les projets doivent reposer sur des résultats expérimentaux acquis de manière indiscutable et documentés. Le jury apprécie l'adéquation du financement demandé avec les résultats attendus, le potentiel de valorisation du projet et le retour sur investissement attendu. L'impact des projets, au sens large, et incluant les enjeux de développement durable et de responsabilité sociétale, font l'objet d'une attention renforcée.
La sélection des projets est évaluée sur la base d'une grille d'évaluation (attribuant un maximum de 100 points) qui prend en compte les aspects suivants :

a. Le mérite technique et commercial : (35 points) - Un minimum de 30 points est requis -

- L'existence d'un besoin
- Le caractère spécifique et distinctif de la solution proposée et développée en regard du problème considéré et l'avantage versus les technologies existantes (veille concurrentielle)
- Les applications industrielles potentielles
- L'acceptabilité sociale
- Le respect des contraintes liées aux normes et standards existants le cas échéant.

b. Les développements requis : (20 points)

- Les étapes clés du projet dans le temps, détaillées dans un plan de travail
- La faisabilité et la qualité scientifiques ainsi que la pertinence méthodologique du projet
- La faisabilité budgétaire du projet et les financements requis
- La durée (et une estimation budgétaire si possible) des développements nécessaires avant la mise sur le marché

c. Le porteur de projet : (15 points)

- Son implication dans le projet
- La précision de son choix quant à porter un projet de valorisation et les raisons motivant ce choix
- Son expérience de valorisation (dépôt de brevet, transfert de licence, contrat industriel, création d'entreprise...)
- Les financements obtenus par le chercheur dans le passé
- Accessibilité des compétences requises pour les développements envisagés (en pré-maturation puis en maturation).

d. La propriété intellectuelle : (15 points)

- Le potentiel de protection par un titre de propriété intellectuelle en cas de résultats intéressants à la fin de la pré-maturation.

e. RS&DD : (15 points)

La réponse du projet aux 17 objectifs de développement durable de l'ONU, aux limites planétaires, ainsi que les impacts environnementaux, économiques, sociaux et/ou culturels attendus. Le dossier précise les indicateurs ou modalités d'appréciation permettant d'objectiver ces impacts à plus ou moins long terme.

5. Financement

Les projets retenus seront financés par le fonds de pré-maturation de Normandie Valorisation pour une durée n'excédant pas 12 mois et pour un montant maximal de 50k€.
Le financement peut s'effectuer de façon séquentielle conditionné à l'atteinte d'objectifs déterminés conjointement avec l'équipe de recherche et Normandie Valorisation.
Le fonds est techniquement géré et opéré par Normandie Valorisation, qui est doncla structure qui contractualisera les financements.

a. Dépenses admissibles

- Toute dépense scientifique/technique et/ou économique indispensable à la pré-maturation du projet (obtention de la preuve de concept).
- Cela inclut :

- Salaires[2] des personnels recrutés **spécifiquement** pour le projet et dédiés à 100% au projet
- Consommables (dont l'usage est **exclusivement** destiné auprojet présenté)[3]
- Sous-traitance **(uniquement lorsqu'elle est pertinente et justifiée au regard du projet**
- Accès à des plateformes (à l'exclusion des coûts d'hébergement et des frais internes des laboratoires incluant notamment la maintenance, les équipements…)

b. Les financements alloués à chaque projet lauréat seront complétés par une prise en charge par les établissements des frais internes des laboratoires (coûts salariaux ordinaires et des équipements existants et des coûts d'hébergement à hauteur minimale de 20% du coût total du montant alloué par le fond).

c. Une phase de prospection commerciale afin de valider l'intérêt du marché pour la technologie ou le produit qui sera développé peut-être inclue dans la pré-maturation. Cette étape sera généralement réalisée par Normandie Valorisation et en lien avec les porteurs du projet.

6. Procédure de sélection / d'évaluation et de suivi des projets

- La structure de gouvernance du fonds de pré-maturation est assurée par le Conseil exécutif de Normandie Valorisation qui appuie ses décisions sur les recommandations du jury de pré-maturation.
- Seuls les projets évalués favorablement par le jury sont soumis au Conseil exécutif.
- Le jury de pré-maturation est composé d'investisseurs en capital public (nationaux et régionaux), d'investisseurs en capital privé, d'expert en transfert et valorisation, de Normandie Incubation et de la Région. Il est souverain dans ses évaluations.

Le traitement des dossiers s'articule autour des étapes suivantes :

a. Étape 1 : Étude de la recevabilité du dossier

Effectuée par Normandie Valorisation à partir des critères de recevabilité présentés au paragraphe 3.

Seuls les dossiers satisfaisants les critères d'admissibilité[4] et complets seront instruits. Si un critère n'est pas satisfait, le projet ne sera pas présenté devant le jury aussi longtemps que les éléments requis ne seront pas régularisés.

[2] Les primes non réglementaires (performance, qualité, etc.) nécessitent une demande préalable auprès de Normandie Valorisation pour évaluation de leur prise en charge.

[3] Certains petits matériels de laboratoire (montant <1000€ HT) ne rentrent pas dans la définition de consommable. Se rapprocher de Normandie Valorisation en cas de doute.

[4] En cas de décision d'irrecevabilité, un recours est possible auprès de Normandie Valorisation.

b. Étape 2 : Instruction des dossiers

Effectuée par Normandie Valorisation, l'instruction consiste essentiellement en la collecte d'informations complémentaires de manière à fournir au jury un dossier aussi complet que possible.

Dans ce contexte, le jury de pré-maturation peut éventuellement demander la validation complémentaire de certains aspects (opportunitéd'affaires, etc.) via la fourniture de données/informations additionnelles avant de fournir un avis définitif.

c. Étape 3 : Évaluation des dossiers, sélection des dossiers et déterminationdu montant du financement par le Jury de pré-maturation

- L'évaluation des dossiers est effectuée en premier lieu sur le dossier de soumission et les résultats de l'instruction, puis complétée par **l'audition** des porteurs devant le jury.
- L'audition permet au(x) porteur(s) de projet, accompagné(s) d'un représentant de la cellule de valorisation concernée de défendre leur projet.
- La présentation orale dure 20 minutes (support informatique requis) et est suivie d'une période de questions-réponses de 30 minutes.
- La recommandation de financement peut être conditionnée à la validation supplémentaire de certains aspects du dossier (opportunité d'affaires, etc.) via des études complémentaires.

d. Étape 4 : Décision du Conseil exécutif

Suite aux recommandations du jury de pré-maturation, le conseil exécutif formule ses décisions relativement au financement des projets. Seuls les projets évalués favorablement par le jury sont soumis au Conseil exécutif. Le Conseil exécutif entérine sa décision sur les seules considérations financières, à savoir :l'état du fonds, la capacité à financer le projet dans sa totalité, sa portée en termes de valorisation.

e. Notification de la décision de financement au porteur de projet annonce des noms des projets lauréats

L'évaluation de chaque dossier est transmise par voie électronique à chaque porteur de dossier ainsi qu'à la cellule de valorisation de la tutelle de référence.

f. Étape 5 : Contractualisation

En cas de validation par le Conseil exécutif, Normandie Valorisation contractualisera avec l'établissement ayant porté la candidature du projet pour le versement des fonds aux projets lauréats.

g. Étape 6 : Exécution et suivi des travaux

Le suivi individuel des projets est effectué par un professionnel de Normandie Valorisation.

Les projets financés font l'objet d'un suivi régulier qui couvre tant le respect du plan de travail (et des livrables intermédiaires) que le respect des ventilations budgétaires annoncées.

En cas de décalage manifeste et non discuté au préalable entre le plan annoncéet l'exécution du projet, Normandie Valorisation est en capacité de suspendre les financements octroyés.
Les réunions de suivi de projet se font régulièrement à minima sur une base trimestrielle.

h. Étape 7 : Évaluation à *posteriori* et suivi des activités de valorisation

Les établissements ayant bénéficié d'un financement du fonds devront fournir un rapport semestriel sur les activités de valorisation – autre que le transfert - entreprises dans le cadre du périmètre des dossiers financés.
En fin d'étape de pré-maturation, chaque cellule de valorisation responsable d'un projet lauréat adressera à Normandie Valorisation un document de synthèse présentant les suites et perspectives de transfert envisagées.
Une réunion de fin de projet sera programmée entre Normandie Valorisation, l'établissement porteur et l'équipe de recherche afin d'échanger sur la poursuite du projet de valorisation au regard des résultats obtenus.

7. Calendrier prévisionnel

- **Les dossiers peuvent être déposés en tout temps. Les dossiers ne peuvent être déposés que par voie électronique à l'adresse suivante :** normandie-valorisation@normandie-univ.fr
 Un accusé de réception sera systématiquement adressé aux candidats.

- Ce n'est que lorsque l'instruction des dossiers est finalisée et que cette dernière a permis de s'assurer que les dossiers respectent les critères d'admissibilité de l'appelà projet que ces derniers sont soumis au jury de pré-maturation.

- **Les dates de sélection ainsi que la date de dépôt des dossiers sont indiquées par mail aux cellules de valorisation.**

8. Informations complémentaires

nv-info@liste.normandie-univ.fr